



CENTRAL ELECTRICITY BOARD

COMMUNIQUÉ

Fourniture d'électricité pendant le confinement

Suite à la décision des autorités de décréter un confinement national à partir du 10 mars 2021 pour lutter contre la propagation du COVID-19, le CEB souhaite informer le public que toutes les mesures ont été prises pour assurer une fourniture d'électricité continue et ininterrompue.

Veillez noter que toutes les opérations techniques, en ce qu'il s'agit de la production d'électricité ainsi que la transmission et distribution, se poursuivent normalement. Le service 130 est disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 ; nous vous prions de vous en servir pour rapporter toute faute ou urgence.

Pendant la période de confinement, le CEB fera tout son possible pour réparer rapidement les pannes sur le réseau électrique. Nos équipes techniques, équipées de leur matériel de protection, seront mobilisées en fonction des besoins. Toutefois, la priorité sera donnée à la réparation de fautes majeures affectant un grand nombre d'abonnés. Il se pourrait aussi que les réparations prennent plus de temps que d'habitude.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.

La Direction
11 mars 2021